



le concours du forum

AVENIRS-MÉTIER-PASSIONS

2017

Une Affiche – Un métier

Il s'agit de présenter une affiche au format A3, A2, A1 ou A0 (84,1 cm x 118,9 cm) sur un métier.

Les critères d'appréciations de l'affiche :

- l'originalité du métier présenté,
- le traitement du métier sous l'angle d'une thématique :
 - « les métiers qui recrutent »,
 - « les métiers et l'apprentissage »,
 - « l'égalité d'accès de tous les métiers aux filles et aux garçons »,
 - « métiers et handicap »,
 - « le métier un passeport pour l'excellence »
 - « un métier pour préparer l'avenir de tous dans les énergies renouvelables et l'environnement »
 - « les métiers en lien avec la sécurité routière »
- l'originalité du traitement du sujet,
- la mise en valeur du secteur d'activité et des métiers,
- les renseignements courts et précis de l'affiche sur le métier, le secteur d'activité.

Plusieurs prix récompenseront les participants par secteurs d'activité : un prix pour les intervenants (Lycée, CFA, ...) et un prix pour les élèves (collège, lycée, école...).

Il pourra être décidé de prix adaptés en fonction de la qualité, la spécificité, la thématique et du nombre de production.

Règlement du concours

Objet du concours :

L'AFDET organise ce concours qui récompense des élèves de collèges, de lycées, étudiant-e-s, apprentis, écoliers, stagiaires des établissements scolaires ou organismes de formation qui participent au Forum « Avenirs-Métiers-Passions ». Les candidats présentent l'affiche sous l'encadrement d'un professeur ou formateur appartenant aux établissements d'enseignement général, technologique, professionnel, de l'enseignement supérieur ou aux organismes de formation, écoles qui participent au Forum. La réalisation prendra la forme d'une affiche au format A3, A2, A1 ou A0.

Article 1 :

Pour participer à ce concours il est nécessaire de réaliser une affiche traitant d'un métier. Les organisateurs laissent aux concurrents toute liberté quant au métier et le contenu de l'affiche. Un établissement ou organisme de formation peut présenter plusieurs réalisations. Une réalisation sera présentée par au minimum deux auteurs et un encadrant (Enseignant-e ou formateur-trice de la structure des auteurs).

Article 2 :

Ce concours est réservé aux intervenants (Lycée, CFA, ...) et aux visiteurs (collège, lycée, école) du forum « Avenirs – Métiers- Passions » n'ayant pas de liens de parentés direct avec les organisateurs ou membres du jury.

Article 3 :

Seules les réalisations originales et inédites seront validées. Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées ou le droit à l'image (notamment concernant les adultes ou les mineurs). L'œuvre qui a reçu un prix pourra être exploitée sur tous supports physiques ou numériques (publication, CD, journaux ou magazines, sites internet, télévision...) par les organisateurs du concours. Les partenaires du concours pourront faire la demande d'utiliser la réalisation aux organisateurs du concours qui pourront accéder ou pas à la demande.

Article 4 :

Seront disqualifiées les réalisations considérées hors sujet, ou présentant des caractères diffamatoires, racistes, ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque. Les participants se doivent également de connaître l'intégralité de ce règlement, et d'en respecter les consignes.

Article 5 :

Les organisateurs du forum décident de l'affichage ou non des réalisations pendant le forum. Ils n'ont pas à motiver leur décision.

Article 6 :

Les affiches seront :

- soit envoyées à l'attention de M. Vallverdu Gérard (8 Rue des Saules 66170 MILLAS) minimum dix jours avant la date du 23 février 2017 (cachet de la poste faisant foi) ;
- soit remises aux organisateurs du forum au plus tard le jour du forum soit le 23 février 2017 ;
- soit transmises aux responsables des C.I.O. ou C.O.P. qui remettront les réalisations aux organisateurs le jour du forum.

Toutes les affiches seront transmises aussi au plus tard la veille du forum en version numérique à l'adresse mail suivante : vallverdu.gerard@akeonet.com

Toute réalisation arrivant hors délais sera systématiquement écartée.

Article 7 :

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation pleine et entière de tous les articles du règlement du concours.